

École d'architecture  
de la ville & des territoires  
à Marne-la-Vallée  
[marnelavallee.archi.fr](http://marnelavallee.archi.fr)  
12 av. Blaise Pascal,  
77447 Marne-la-Vallée Cedex 2  
Ministère de la culture  
et de la communication  
École associée à la  
communauté d'université  
Paris-Est

# École d'architecture de la ville & des territoires à Marne-la-Vallée

**Échanges internationaux  
Mobilité étudiante  
2017/2018**

# Liste des partenaires 2017/2018

## Zone Europe

Allemagne

Berlin : Technische Universität Berlin

Hanovre : Gottfried Wilhelm Leibniz Universität Hannover

Cologne : Fachhochschule Koeln

Munich : Technische Universität München

Karlsruhe : Karlsruhe institute of technology

Espagne

Barcelone : Escuela tecnica superior de arquitectura del Vallès

Grèce

Thessaly : University of Thessaly

Irlande

Waterford : Waterford Institute of Technology

Italie

Rome : Università degli studi Roma Tre

Università degli studi di Roma La Sapienza

Venise : Università IUAV di Venezia

Portugal

Minho : Universidade Do Minho

Slovénie

Ljubjana : Univerza V Ljubljani

## Zone hors Europe

Suisse

Lausanne : École Polytechnique Fédérale de Lausanne

Argentine

Buenos aires : FADU-UBA

Chili

Santiago de Chile : Universidad Diego Portales

Israël

Jérusalem : Bezalel Academy of Arts and Design

Brésil

Sao Paulo : FAU - Faculdade de Arquitetura e Urbanismo

UPM- Université Presbyterienne Mackenzie

Canada

Montréal : Université du Québec

# Echanges internationaux 2017/2018

Les étudiants peuvent partir une année universitaire en licence 3 ou bien le 1<sup>er</sup> semestre en master 1.

## Calendrier

Séances d'Information : mercredi 14 décembre 2016

Dépôt des candidatures : 9 mars 2017

Réunion de la commission internationale : 23 mars 2017

Annonce des candidats présélectionnés : 30 mars 2017

## Inscription

Avant la date limite de l'école d'accueil, procédure de nomination et d'inscription :  
15 avril-15 juillet 2017

Admission ou refus d'accueil par l'école partenaire : mai-juillet 2017

confirmation de l'autorisation de départ : 11 juillet 2017

## Destinations

Le nombre de places les destinations sont actualisées chaque année.

Pour 2017/2018, environ 54 places.

En 4<sup>e</sup> année, les destinations doivent être ciblées en fonction du master choisi.

Pour partir il faut obligatoirement l'approbation du responsable de master et de l'enseignant de séminaire (accord écrit).

Conditions d'éligibilité

Tous les semestres doivent être validés aux 2 phases de la procédure : présélection (mars) et autorisation au départ (juillet).

## Sélection

Le dossier de sélection est composé : -des notes (transmises directement par le service scolarité et pédagogie),

-d'une lettre de motivation/projet pédagogique qui argumente maximum sur 3 choix d'écoles partenaires

-d'un certificat de langue vivante (choix de la langue laissé à l'appréciation du candidat) sanctionné d'un niveau B1.

Un candidat peut indiquer un ou deux choix d'écoles. Il prend le risque de ne pas partir si les sites sont choisis par des candidats mieux classés.

Une sélection en 3 temps :

- dans un premier temps, vient la correction des dossiers de candidature et notation par la commission internationale.

- dans un second temps, les dossiers sont classés en fonction de deux critères : les notes (40%) et l'avis des membres de la

commission au vu du projet pédagogique de l'étudiant (60%).

Un étudiant qui présente un dossier est noté puis classé en fonction de la sélection de la commission et des 3 choix d'écoles partenaires, les étudiants classés sont prépositionnés sur une destination, jusqu'à concurrence du nombre de places octroyé pour la campagne de mobilité.

Nota: les étudiants sélectionnés pour effectuer leur 3e année en échange qui échoueraient au 2e semestre de 2e année, seront ou non autorisés à partir sur avis du jury de fin de 2e année.

Les étudiants sélectionnés pour effectuer leur 4e année en échange et qui ne valideraient pas leur diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence ne seront plus autorisés à partir.

## **Avant le départ**

Chaque étudiant doit s'inscrire à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires (ENSA&VT) : droits d'inscription, assurance responsabilité civile.

Les étudiants boursiers devront procéder aux démarches nécessaires pour la constitution de leur dossier dès le mois d'avril auprès du CROUS.

Tout étudiant présélectionné et susceptible de partir doit accomplir les démarches individuelles nécessaires pour être en conformité avec les conditions d'autorisation au départ (assurance, immigration, santé, administratif).

Une réunion d'information est proposée mercredi 14 décembre 2016.

Les étudiants dont les dossiers seraient incomplets ne seront pas autorisés à partir.

Inscriptions pédagogiques 3e année, le principe pédagogique est le suivant : inscription par semestre à un projet + cours théoriques.

Pour obtenir votre 3e année et votre diplôme d'études en architecture, 56 ECTS sont donc à valider en échange. Les 4 ECTS restants sont attribués au rapport d'études qui est suivi par correspondance et soutenu à l'ENSA&VT (au retour en septembre).

Le rapport d'études est « un travail personnel écrit (de synthèse et de réflexion) sur des questionnements menés à partir de travaux déjà effectués, d'enseignements reçus et/ou de stages suivis» (article 13 arrêté du 20 juillet 2005).

Ce travail sera défini et suivi, dès le 1er semestre de l'échange, par un des enseignants de l'école.

Pour la 4e année, le principe pédagogique est le suivant : inscription par semestre à un projet + cours théoriques.

Pour la 1e année, les cours et projets suivis en échange doivent être équivalents à 4 ECTS.

Le complément 16 ECTS/60 correspond au stage de formation pratique (8 ECTS) et au séminaire (8 ECTS).

En fonction de la décision de l'enseignant du séminaire, le mémoire peut-être suivi en échange ou suivi uniquement à l'ENSA&VT (dans ce cas l'étudiant part en échange au 1er semestre uniquement).

Le stage, même effectué à l'étranger, doit être validé à l'ENSA&VT selon les procédures internes (approbation du stage, rapport de stage et soutenance).

Pour tous, même s'il n'y a pas obligation de suivre les mêmes cours que ceux dispensés à l'école, les enseignements doivent dépendre du domaine «architecture» proposé par l'école d'accueil.

A chaque semestre, dans les 15 premiers jours du début des cours, l'étudiant envoie par Mail la liste des cours choisis pour approbation (Learning agreement).

Attention !

Inscription cours de langue : 2 ECTS maximum comptabilisés par semestre.

Nota : Stage 2e année «première pratique»

Les étudiants sélectionnés qui souhaitent partir en 3e année pour des destinations dont la rentrée universitaire a lieu en août devront valider leur stage « première pratique» durant l'année de mobilité.

Leur 2e année ne pourra être obtenue qu'après validation de toutes les unités d'enseignements (UE) y compris l'enseignement «stage».

## **Visa étudiant**

Se renseigner auprès des ambassades ou des consulats.

## **Assurance maladie**

Pour les pays de l'union européenne ainsi que la Suisse, s'adresser, après inscription, à la sécurité sociale étudiante afin de se procurer la carte de sécurité sociale européenne.

Pour les autres destinations, l'étudiant doit entreprendre les démarches pour s'affilier à une assurance complémentaire qui le couvrira dans le pays d'accueil.

Titres de transport, logement...

L'école fournira le cas échéant des informations mais il revient à l'étudiant d'engager les recherches et démarches préalablement à son départ.

## **A l'arrivée**

L'étudiant doit se présenter au bureau des relations internationales de son école d'accueil qui le guidera sur place.

## **Au cours du séjour**

Les informations étant communiquées principalement par mail, les étudiants doivent régulièrement consulter leur messagerie et transmettre toutes modifications d'adresses à leur référent.

Durant votre séjour, en cas de besoin, voici les coordonnées de votre contact à l'EAV&T :

Loreen Zuliani

+33 (0)1 60 95 84 24

[international@marnelavallee.archi.fr](mailto:international@marnelavallee.archi.fr)

## **Retour**

Les étudiants présentent obligatoirement devant la commission des échanges 2 panneaux A0 (1 pour présentation du projet, 1 pour présentation synthétique des cours et TD suivis). Le détail des dates, horaires, durée de la présentation seront communiqués en cours d'année universitaire.

## **Bourses d'études**

Les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur conservent leurs droits durant leur période de mobilité.

## **Aides à la mobilité**

L'ENSA&VT reçoit délégation de subventions de plusieurs acteurs publics pour soutenir les étudiants en mobilité, d'études ou de stage. En fonction de critères d'attribution propres à chaque organisme et des choix de l'ENSA&VT, le chargé des affaires internationales propose une répartition financière, validée par la commission internationale :

- Une aide d'Etat allouée par le ministère de la culture et de la communication (MCC).
- Une aide de l'Union européenne est possible pour les étudiants en échange dans un pays de la zone Erasmus.
- Une aide de la Région Ile-de-France est possible, sur conditions de revenus (quotient familial).

Les étudiants admis à un échange international, devront fournir le RIB d'un compte en France au service international.